

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 622

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 29

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° AA Au cinquième alinéa du II de l'article L. 301-5-1, les mots : « cinquième et sixième » sont remplacés par les mots : « sixième et septième » . »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'alinéa 5 de l'article 29.